

Conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 septembre 2025 (Date de convocation : 02 septembre 2025)

# Délibération N°20250911-7

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

#### Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

### Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville

Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant

M. Etienne Lay: procuration donnée à M. Benjamin Soucaze-Soudat

M. Sylvain Saligot: excusé

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

#### Objet : Vente de la parcelle AA366 à L'Espiadet

Dans la continuité des ventes à L'Espiadet, la commune souhaite vendre à Monsieur et Madame Bordères Paul la parcelle cadastrée AA n°366, située quartier de l'Espiadet à Payolle. Le prix est fixé à 12 600 € soit 252 m² à 50 €/m².

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter de vendre le terrain pour un montant de 12 600 €,
- de confier la rédaction de l'acte authentique à l'étude de notaires VIAUD & MONTESINOS, et
- d'autoriser Monsieur le Maire, et/ou un adjoint, à signer l'acte authentique et tout document utile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Article Unique : la vente de la parcelle AA366 selon les conditions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage: 16/09/2025

Fait pour extrait conforme Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

20250911-7-VENTE PARCELLE AA366 ESPIADET.docx Page | 1 sur 1